



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 septembre 2004

**Venelles des n° 132 et 144 de la rue de Strasbourg : acquisition  
d'une parcelle de terrain CP n° 289**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Rodolphe CHALLET, Mme Geneviève RIZZI

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2004**

DELIBERATION D20040342

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Venelles des n° 132 et 144 de la rue de Strasbourg : acquisition  
d'une parcelle de terrain CP n° 289**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les venelles n° 132 et n° 144 rue de Strasbourg vont être acquises à l'euro symbolique par la Ville en vue de leur classement dans le Domaine Public. Elles seront aménagées et permettront une liaison piétonne avec le bassin d'orage et les espaces-verts de Tartifume. Il reste quelques petites parcelles de terrain dont l'accès s'effectue par ces venelles et que les propriétaires concernés souhaitent céder à la Ville. Tel est le cas du petit bout de terrain cadastré section CP n° 289, de 16 m², que sa propriétaire, Madame GUEDON Isabelle, accepte de vendre à la Ville au prix de 70 € (conforme à l'avis du Domaine). Ce petit terrain, qui correspond à une partie de la crête de talus du bassin d'orage de Tartifume, sera incorporé à ce dernier et permettra l'installation d'une clôture séparative.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, aux conditions énoncées ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître DAGES, Notaire à NIORT, tous les frais et droits en résultant, y compris les frais de main levée d'hypothèque, étant supportés par la Ville de Niort.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21-8111-2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)